

Publicité sur les trottoirs : faute de concertation, l'expérimentation suspendue à Nantes et Bordeaux

09/01/2018 Philie Marcangelo-Leos / Victoires-Editions

Planifiée pour une durée de dix-mois mois, l'expérimentation des marquages publicitaires éphémères sur les trottoirs de Lyon, Bordeaux et Nantes aura tourné court. Un arrêté publié ce 9 janvier suspend en effet l'expérimentation - telle que prévue par un décret en date du 22 décembre - dans ces deux dernières agglomérations. La veille, Matignon avait reconnu par la voie d'un communiqué que l'adoption de ce texte "n'avait pas été précédée d'une concertation suffisante avec les agglomérations concernées". Deux d'entre elles, Bordeaux et Nantes, ont d'ailleurs rapidement indiqué ne pas souhaiter participer à cette expérimentation, préférant s'en tenir aux codes de la route et de l'environnement qui interdisent expressément cette pratique (lire notre article ci-dessous).

L'association Paysages de France n'a pas manqué de critiquer vivement ce décret, invitant le gouvernement à abroger ce texte "mort-né", "avant d'aller plus avant dans le ridicule". Au regard de la polémique suscitée, c'est finalement l'option partiellement choisie par les ministres compétents, à la demande du Premier ministre "soucieux d'une concertation systématique avec les collectivités territoriales conformément à la circulaire du 8 novembre dernier relative à l'accord de méthode Etat-collectivités territoriales élaboré dans le cadre de la conférence nationale des territoires", précise le communiqué.

Cet arrêté interministériel est pris conformément à l'article 4 du décret susmentionné qui prévoit cette faculté pour les ministres concernés de "suspendre" l'expérimentation, ou d'y "mettre un terme", et ce "en fonction des circonstances".

L'expérimentation devrait en revanche se poursuivre, dans les conditions prévues par ce même décret, dans l'agglomération Lyonnaise, ville siège de la société Biodegr'AD à l'origine de ce concept de marquage au sol biodégradable réalisé au pochoir. La métropole de Lyon, ancien fief de l'actuel ministre de l'Intérieur, a indiqué que ses services "sont en train d'étudier les meilleurs lieux d'expérimentation" pour ces publicités éphémères.